

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce tomulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2023-6732
27/01/2023	14/02/2023	2023-0732
	1. Intitulé du projet	The state of the s
Réalisation d'un forage définitif pour l'alim	entation en eau potable sur la commune de Noy	yant
		CIW CO
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	petitionnaire(s)
2.1 Personne physique	Drám o po	
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	COMMUNAUTE DE COMMUNES BAUGEOIS VA	ULFF
	A	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Petrick Laborne, Vice-fre	isistent
RCS / SIRET 2 4 4 9 0 0 8	8 2 0 0 0 9 7 Forme juridique	
Jolane	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
	au des seulls et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	
27:	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Forage dont la profondeur est estimée à 140 m	
d : Autres forages en profondeur de plus	•	
de 100 m, à l'exclusion des forages	Articles L. 214-1 à L. 214-3 - Rubrique 1.1.1.0 du	Code de l'Environnement
géothermiques de minime importance au sens de l'article L. 112-3 du code minier		
Solid de l'artisie El 112 e da sede il mine		
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition	
	soins en eau potable, un forage au Seno-Turonie	en sur la commune de Noyant
(BSS001FESA, arrêté de DUP du 11/12/00).	nnées, d'une baisse de la productivité, liée notan	oment à la diminition des niveaux
d'eau. Des métabolites du S-metolachlore,	herbicide utilisé sur maïs principalement sont é	galement retrouvés au captage.
A très court terme, l'ouvrage ne pourra plu	s assurer les besoins en eau du secteur noyantai	is.
Les élus de la CCBV ont donc décidé d'eng	ager en novembre et décembre 2022 des travau	ix de reconnaissance à l'aquifère du
Cénomanien afin de valider si cet aquifère	peut répondre aux besoins en eau potable. en PVC jusqu'à 140m de profondeur. Plusieurs p	nompages d'essai (nompage par
paliers et pompage longue durée de 3j) or	nt été réalisés pour confirmer le débit de l'aquifè	re et valider la qualité des eaux
compatible avec un usage d'eau potable.		
	lans l'enceinte du Périmètre de Protection Immé	édiate actuel, à une vingtaine de
mètres du forage actuel. Le forage définitif sera lui aussi réalisé dans	s l'enceinte du PPI, à une dizaine de mètres du fo	orage actuel.
Lo lolago dell'illi sola la adssi loalise dall		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Les objectifs du projet sont :
-de forer un ouvrage définitif dans les sables du Cénomanien
-de pomper 60 m3/h dans cette aquifère.
-de pomper do montans certe aquilere.
Ce forage définitif fait donc l'objet d'une procédure séparée au titre des Codes de la Santé Publique et de l'Environnement.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Réalisation d'un forage définitif de 140 mètres de profondeur, comprenant :
-l'amenée/repli d'une foreuse,
-la réalisation d'un forage au rotary en 610 mm de 0 à 55m de profondeur,
la dimentation cours pression par la bas des terrains de quifere et du Cére. Turnière effective distribute de la confessa et du Cére. Turnière effective de la confessa et du Cére. Turnière effective de la confessa et du Cére.
-la cimentation sous pression par le bas des terrains de surface et du Séno-Turonien afin d'isoler les deux aquifères,
-la foration en 445 mm de 55 à 140m de profondeur,
-la réalisation de pompage par paliers puis d'un pompage d'essai pendant 72 heures pour interprétation des caractéristiques
hydrodynamiques du Cénomanien,
-et la prise d'un échantillon d'eau pour analyse en laboratoire agréée.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le forage définitif sera équipé d'une pompe 8 pouces (203 mm) à 70 m de profondeur pour exploiter au débit de 60 m3/h
(10 h / jour XX jours / an).
(, e , jean , a. , j.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environner La création du projet du projet est s	nentale devra ê	tre jointe au(x) dossie	r(s) d'autorisc	ition(s).
1.1.2.0. Prélèvements permanents aquifère, à l'exclusion de nappes d' procédé, le volume total prélevé éta	ou temporaires accompagneme ant : supérieur o	issus d'un forage, pu ent de cours d'eau, pa u égal à 200 000 m3	iits ou ouvrag ar pompage, / an.	ent), rubriques L214-1 et suivantes : e souterrain dans un système drainage, dérivation ou tout autre
	pe du Cénomanien o ier varie sur 2016-20	captif vient en remplaceme 021 entre 230 000 m3 et 28	ent d'un forage d'o 31 000 m3. Le do	exploitation dans la nappe du Séno-Turonien. ssier de demande d'autroisation de prélever
Le forage actuel au Séno-Turonien sera rebo partie non captante iusqu'au sol avec tentati				otante par du gravier propre, cimentation de la
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superfici	le globale de l'opération	on - préciser le	s unités de mesure utilisées
	deurs caractéris	tiques		Valeur(s)
Emprise chantier nécessaire pour le fo Emprise fouille avant-trou forage (1 m				environ 200 m2 1*1 m (1 m2)
Diamètre de foration (dans l'aquifère)				445 mm
Diamètre d'équipement (dans l'aquifè	re)			273 mm
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnée	es géographiques ¹	Long. 00 ° 0	5'21"35 Lat. 47°30'46"14
Lieu dit BOUTON, Noyant-Villages (Maine et Loire)	et c), 7°a), b 10°,11°a) b), 38°; 43° a), l'article R. 12 l'environnen Point de dé Point d'arriv	epart :	long ° long °	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation d environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre	sion d'une install ou cet ouvrage ent les projet et	a-t-II fait l'objet d Le projet de forage ne station de production e	e existant? 'une évaluati vient nullement n t de traitement d' ge actuel de dime	Oul Non on one of the provided HTML Non Non nodifier l'emprise des installations de la eau potable actuelle. Ce forage vient en ensions au sol similaire. Il n'y a donc ni
Indiquez à quelle date il a été au	rorise ?			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		•	
En zone de montagne ?		⊡	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		⊡	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		⊡	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		⊡	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		⊡	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		Ō	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		⊡	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?	<u> </u>		La nappe du Cénomanien est classée en Nappe à Préserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP). Le projet reste compatible avec ce classement en NAEP (zone à faible pression de prélèvements).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	·		Oui, le forage définitif sera réalisé dans l'enceinte du PPI du captage de Noyant. L'objectif du projet est à terme de remplacer l'ouvrage actuel par ce forage au Cénomanien.
Dans un site inscrit ?		⊡	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site le pus proche est le Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine (Identifiant : FR2410016) Il est situé à 5 km au sud du site.
D'un site classé १			

6. Caractérisfiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? ŝi oui, dans quel milieu ?			Prélèvement d'eau souterraine ; 240 000 m3/an _ Impact lié au pompage dans la nappe du Cénomanien ; -rabattement de la nappe estimé de l'ordre d'une vingtaine de mètres dans le forage -rabattement de la nappe estimé de l'ordre d'une dizaine de mètres à 50 m du point de forage, d'après les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère testé avec le forage de reconnaissance(transmissivité : 1,04E-3 m2/s ; emmagasinement : 1.82E-9) à 50 m3/h au bout de 3 jours de pompage d'essai.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	•		Création d'un cône de rabattement autour du forage dans la nappe du Cénomanien . Une légère drainance de la nappe du Séno-Turonien vers le Cénomanien est observé de l'ordre du centimètre (1 à 3 cm). Aucun transfert physique n'est possible entre les deux aquifères. Il existe seulement un transfert de pression.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		<u>.</u>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		·	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit (e) au Formulaire Standard de Données du site ?		⊡	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		⊡	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		·	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Ponctuel : amenée/repli de la foreuse et des consommables. 1 camion par semaine pendant 1 mois environ.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	□□		-Bruit des moteurs thermiques de la foreuse et de la pompe à boue, Le bruit sera limité dans l'emprise du PPI et uniquement en journée pour les travaux de forage. Pour les pompages d'essai (par paliers et longue durée de 72h), le bruit sera limité à l'usage d'un groupe électrogène.

*************************			******	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		·	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	□□		Ponctuellement autour du point de forage lors de la foration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		·	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<u>.</u>	
See) = 23	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Ŀ		Rejet des eaux dans le milieu naturel du pompage d'essai (entre 2000 et 5000 m3 environ, selon productivité du forage) via les fossés du site et les lagunes de décantation.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		⊡	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Uniquement les déblais issus de la foration (sables, marnes et calcaires).

	·	 ,	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- · les produits potentiellement polluants utilisés pendant les travaux seront éloignés du forage et disposés sur des cuves de rétention d'un volume égal au volume stocké.
- Il sera demandé la pose de bâches étanches sous les moteurs et les réservoirs des différents appareils utilisés sur le chantier (machine de forage, groupes électrogènes, compresseurs, etc.), et le remplissage des réservoirs des machines (carburants et huiles) s'effectuera sur bacs de rétention.
- · Seules les quantités strictement nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier de forage et du chantier seront stockées sur site,
- le stockage d'un dispositif adapté au déversement de polluants de types huiles, graisses et hydrocarbures est prévu. Il contiendra un produit absorbant essentiellement, permettant une intervention dans les meilleurs délais.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- -Le forage actuel au Séno-Turonien fait déjà l'objet d'une autorisation environnementale dans le cadre des procédures régissant la réalisation d'un forage d'eau potable (Code de l'Environnement et Santé Publique)
- le projet d'exploitation par forage au Cénomanien captif est moins impactant que le le forage actuel sur la nappe libre du Séno-Turonien sur les milieux aquatiques et l'environnement de surface
- -il s'agit d'un projet visant à sécuriser la production en eau potable du Noyantais. Les derniers étés ont été critiques et la CCBV souhaite aussi renforcer et sécuriser la ressource sur son territoire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	•
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	<u> </u>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	╵─
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet		
		ngagement et signa		
ecertifie sur l'h	onneur l'exactitude des renseigne	ements ci-dessus	×	
Fait à	Benye in Angin	l	3. 14121 Cols	
Signature	Benye in Angri 1. LAWYONUSE (Communau		

